

## Liste des pièces à remettre :

- La décision de taxation de l'impôt cantonal 2022
- Une copie de la déclaration 2022 (pour les nouveaux client uniquement)
- Situation familiale :
  - ✓ Les attestations pour frais de garde
  - ✓ enfants en internat degré secondaire = frais effectifs
  - ✓ pour les étudiants hors canton = frais de chambre
  - ✓ aidez-vous bénévolement une personne ? nom de la personne et attestation médicale (ou d'un centre médicosocial).
- Pour le revenu agricole :
  - ✓ Le nombre de m2 de vignes travaillé en 2023
  - ✓ Toutes les attestations de marchands de vins ou de fruits
  - ✓ Le nombre de kilos encavés
  - ✓ Si vous êtes un encaveur le prix de vente de la bouteille par spécialité
  - ✓ Attestation de paiements directs ou subventions
  - ✓ Travaux agricoles effectués par des tiers (hélico, confusion, transport)
  - ✓ Facture de locations et prêts de personnel
  - ✓ Justificatifs des locations de terrains payés
  - ✓ Facture de reconstitution de vignes par engin mécanique
  - ✓ Facture de fourniture pour réfection de murs
  - ✓ Attestation des cotisations AVS 2023
- Pour les dettes:
  - ✓ Les attestations bancaires faisant mention des intérêts 2023 de toutes les dettes.
- Pour les avoirs en banques :
  - ✓ Les attestations bancaires faisant mention des intérêts créanciers ainsi que l'impôt anticipé 2023 de tous les avoirs (y. c. obligations, actions...) yc comptes à l'étranger
  - ✓ Attestation de gain de loterie et enjeux
- Pour les propriétaires d'immeuble :
  - ✓ Les loyers encaissés yc à l'étranger
  - ✓ Les factures de réparations importantes intervenues durant l'année 2023 (changement de brûleurs, de chaudières, de fenêtres, réfection de toitures ou de façades, taxes communales, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, etc.), assurance du bâtiment.
  - ✓ Si vous encaissez des fermages, indiquez le montant ainsi que la surface louée
- Tous les certificats de salaires 2023 y. c. ceux du conjoint.
  - ✓ Il faut nous signaler si des "spécialités" interviennent au niveau des frais de déplacements, si vous suivez une formation de perfectionnement (justificatifs de frais)
- Les attestations de chômage, d'allocations familiales, de perte de gain
- Les attestations de rentes (AVS - AI - SUVA..) avec date du début.
  - ✓ Attestations des prestations en capital (retrait 2<sup>ème</sup> pilier ou 3a)
  - ✓ Y a-t-il des pensions alimentaires ? Si oui, attestation ou montant ?
  - ✓ Attestation de prévoyance liée 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pilier
  - ✓ Toutes les attestations d'assurances-vie (éventuellement police d'assurance)
  - ✓ Si vous avez eu des frais de maladie et de guérison importants et que vous estimez que ceux-ci dépassent le 2% de votre revenu imposable, il convient de joindre les factures. Pour les frais ayant été réglés par votre caisse-maladie il est conseillé de demander à cette dernière de vous faire parvenir le décompte annuel.
  - ✓ Attestation de résidence dans un home avec le nombre de jours
  - ✓ Décision de rente pour impotence
  - ✓ Attestation de dons à des œuvres d'utilité publique